Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260924-DELIB2026_095-DE

Val d'Arguenon

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre,** à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

**Etaient présents :** Maxime LEBORGNE, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER Laëtitia LE BELLEGUY, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Etaient excusés :** Philippe PLARD *(ayant donné pouvoir à Daniel LEVEQUE)*, Marylène MIZOULE *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Michel RAFFRAY

## DELIBERATION 095/2026 : SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Comité de jumelage sollicitant l'attribution d'une subvention pour aider au financement des frais de transport et l'organisation du séjour à Sainte-Croix-aux-Mines le week-end de l'Ascension.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
**- DECIDE le versement d'une subvention de 2 000 euros au Comité de jumelage**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Maire délégué, à signer les documents relatifs à ce versement.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*
*Au registre suivent les signatures.*

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)